

Décision 05-D-60 du 08 novembre 2005

relative à des pratiques mises en œuvre par la congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception, la société Planaria, l'État et la commune de Cannes

Posted on: 08 novembre 2005 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Trans Côte d'Azur

Dispositif(s)

Rejet
Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s) concernée(s)

Congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception, Planaria, commune de Cannes

Lire

le texte intégral de la décision

111.04 Ko

le communiqué de presse